

**A NOUS RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 31 DECEMBRE 2009**  
L'INSUFFISANCE OU LE DEFAUT DE REGLEMENT ENTRAINE UNE PENALITE REPRESENTANT 2% DU MONTANT DES SALAIRES ANNUELS

### IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

N° de département de la déclaration 2080 : .....	Nom ou raison sociale : .....
Interlocuteur : .....	Adresse : .....
Fonction : .....	.....
Tél. : .....	N° Siret : .....
Fax : .....	Code APE : .....
Courriel : .....	

### ASSIETTE ET MONTANT DE LA PARTICIPATION <sup>(1)</sup>

✓ Effectif salarié annuel moyen 2008 en Equivalent Temps Plein :

✓ Traitements et salaires bruts 2008 (DADS-U 2008) :  €

✓ Montant de la participation (DADS-U 2008 x 0,45%) :  €

<sup>(1)</sup> Le versement effectué est total  ou partiel  ou avec abattement de 75%  50%  25%

### MODE D'INVESTISSEMENT <sup>(2)</sup>

Subvention (à incorporer aux frais généraux et déductible du résultat fiscal) :  €

*et/ou*

Prêt à 20 ans (à inscrire à l'actif du bilan) :  €

<sup>(2)</sup> cocher la case correspondant à votre choix. En cas de ventilation entre les deux modes proposés, veuillez répartir la somme totale de votre versement. En l'absence de mode d'investissement, la subvention sera retenue.

### Engagement de versement 2010

L'entreprise a la possibilité de se constituer une provision (**avantage fiscal**) si, à la clôture de l'exercice, elle a pris l'engagement ferme et irrévocable de verser à la CCIC avant le 31 décembre de l'année suivante, sa contribution sous forme de subvention.

**ENGAGEMENT :** Nous prenons l'engagement ferme et irrévocable de vous verser, sous forme de subvention, la totalité de notre participation 1% Logement avant le 31 décembre 2010.

Date : ..... Signature :

(nous consulter, pour plus d'informations)

### Mode de règlement

Chèque bancaire n°.....  
sur la banque .....

Virement sur RIB CCIC n°10206 00081 20669917000 68  
CRCA NORD EST

Date : ..... Signature

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François & Ste-Ménéhould

2 RUE DE CHASTILLON • BP 533 • 51010 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

T 03 26 21 11 33 • F 03 26 68 47 07 • www.chalonsenchampagne.cci.fr

Service  
habitat

«1% Logement devient Action Logement»

Les entreprises s'engagent avec les salariés

## UN INVESTISSEMENT

Le 1% logement est un investissement, car c'est la seule contribution obligatoire qui profite aussitôt à l'entreprise et à ses salariés.

Gérer votre investissement avec notre expérience...

En versant votre 1 % à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons, établissement public local proche de votre entreprise, vous serez assuré que vos fonds seront investis sur place et vous favoriserez ainsi le développement de l'offre de logements et l'activité des entreprises du bâtiment.

## COMMENT CALCULER VOTRE CONTRIBUTION

Le taux de l'investissement obligatoire des entreprises de plus de 20 salariés est fixé actuellement à 0,45 %. Ce taux est applicable à la masse salariale versée au cours de l'année 2008. A compter de cette année, la ventilation 8/9<sup>ème</sup> et 1/9<sup>ème</sup> est supprimée.

Le total de votre contribution peut être versé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons, en précisant le mode de versement. En contrepartie, le Service Logement de la CCIC délivrera un reçu à l'entreprise.

## MODE DE VERSEMENT

- Subvention : son montant figure en totalité dans la rubrique «frais généraux» et vient donc en déduction des bénéfices imposables
- Prêt : durée d'investissement de 20 ans, sans intérêt. Remboursable en totalité à l'échéance, pour sa valeur nominale et sur demande de l'entreprise. Ces sommes restent à l'actif du bilan (rubrique « autres valeurs immobilisées » et ne donnent droit à aucun avantage fiscal.

*Nous consulter pour les exonérations possibles*

**DATE LIMITE DE VERSEMENT : 31 DECEMBRE 2009**